



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

Dans l'attente de sa validation officielle et sous réserve de modification

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le vingt-cinq mars 2024, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Renaud BILLET, Marjorie CADORET, Jean-Louis DUNOYER, Daniel DUPRE, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER, Caroline RASTELLO, Alexandre ROSSET, Mike ROUSSEAU et Caty TOUTAIN

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Renaud BILLET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 08 février 2024, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Intervention du G.D.S.A.

M. PEPIN Christian est venu présenter au Conseil Municipal le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles. Cet organisme lutte contre la prolifération des frelons asiatiques.

Un flyer est à disposition en mairie pour les personnes intéressées.

2. Vote du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2023. Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion 2023 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public est concordant avec le Compte Administratif 2023 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

	Résultat de Clôture Année 2022	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de Clôture Année 2023
Fonctionnement	252 691,91	-69 818,38	83 624,42	266 767,95
Investissement	-69 818,38	0.00	24 972,67	-44 845,71
TOTAL	183 143,53	-69 818,38	108 597,09	221 922,24

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion 2023, établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

3. Vote du Compte Administratif 2023

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du conseil municipal, Monsieur Pascal FERRET rappelle la nature du Compte Administratif et présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 - CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL	93 230,18	013 - ATTÉNUATION DE CHARGES	407,96
012 - CHARGES DE PERSONNEL	137 570,57	70 - PRODUITS DES SERVICES	14 600,79
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	3 763,00	73 - IMPOTS ET TAXES	287 490,63
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 085,74	74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	25 895,19
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 318,55
66 - CHARGES FINANCIERES	722,49	76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 283,28
TOTAL DÉPENSES	257 371,98	TOTAL RECETTES	340 996,40
OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00
		EXCÉDENT REPORTÉ DE L'ANNÉE 2022	183 143,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			266 767,95

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 000,00
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	14 790,41	16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	0,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 914,60	10 - DOTATIONS (HORS 1068)	29 859,30
1068 - MISE EN RÉSERVE	0,00	1068 - MISE EN RÉSERVE	69 818,38
10 - DOTATIONS (HORS 1068)	0,00	165 - DÉPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0.00
020.- DÉPENSES IMPRÉVUES D'INVESTISSEMENT	0.00	76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00
		77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
TOTAL DÉPENSES	83 705,01	TOTAL RECETTES	108 677,68
OPÉRATIONS D'ORDRE	0.00	OPÉRATIONS D'ORDRE	0.00
DÉFICIT REPORTÉ DE L'ANNÉE 2021	69 818,38		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			-44 845,71
RÉSULTAT DE CLÔTURE			221 922,24

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Sur proposition de Pascal FERRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023.

4. Vote de l'Affectation du Résultat 2023

Conformément à l'instruction M14, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation. Le compte administratif 2023 dégage un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- 001 : 44 845,71 €
- 002 : 221 922,24 €
- 1068 : 44 845,71 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire

5. Vote des Taux d'Imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux de la taxe d'habitation est de nouveau à voter par les communes depuis 2023.

La taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal ayant manifesté son choix de ne pas augmenter la part commune des impôts, il est donc proposé de voter les taux suivants :

Nature de la taxe	Taux proposés 2024	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	20.63 %	130 196
Taxe foncière (non bâti)	140.05 %	3 221
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	8.47 %	2 761
		136 178

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine cette proposition.

6. Vote des Subventions 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le montant des subventions qu'il souhaite donner aux associations.

Les membres du Conseil municipal, membres d'associations, ne prennent pas part au vote dès lors qu'il porte sur l'association qu'ils ou elles représentent et quittent la séance à ce moment.

Après en avoir délibéré, les membres, non concernés par une association, décident à l'unanimité des membres présents, d'allouer les subventions suivantes :

Association ACCA DE CÉSARCHES	150,00 €
Association COOP SCOLAIRE	1 549,00 €
Association COSI	1 902,00 €
Association RÉTROS DU CAP D'ARLY	500,00 €

7. Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif communal M57 de l'année 2024.

Section de Fonctionnement

DEPENSES

Charges à caractère général	124 908,00
Charges de personnel	157 300,00
Atténuations de produits (fonds de péréquations...)	5 100,00
Autres charges gestion courante	24 511,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	549,00
Opérations d'Ordre (écriture afin d'amortir des investissements)	0.00
Virement à la section d'investissement	226 461,97
TOTAL	538 829,97

RECETTES

Produits des Services	13 967,00
Impôts et taxes	269 445,73
Dotations, Subventions et participations	23 595,00
Autres produits gestion courante (loyers et divers)	9 900,00
Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	0.00
Affectation du Résultat 2023	221 922,24
TOTAL	538 829,97

Section d'Investissement

DÉPENSES

OPERATION	Proposition Dépenses 2024	Commentaires
Frais de Géomètre	5 000,00	
Cimetière	10 000,00	Changement du Grillage + Mise en place de Cavurnes
Bâtiments Scolaires	20 000,00	Changement des Radiateurs + Auvent Bibliothèque + Store Salle Polyvalente
Autres Bâtiments Publics	5 000,00	Peinture de la Salle Polyvalente
Travaux de Voirie	60 000,00	Entretien Voirie + Réfection de la Route du Bassin
Installations de Voirie	155 000,00	Pose de différents panneaux + Aménagement du Bas de la Commune
Autres Réseaux	2 000,00	Déplacement de Poteaux
Matériels d'incendie	10 000,00	
Matériels Roulants de Voirie	5 000,00	
Matériels Technique	500,00	
Aménagement divers	5 000,00	Ventilation de la Salle des Fêtes
Informatique	3 000,00	Changement des serveurs
Mobilier	4 408,19	Aires de Pique-nique
Remboursement des emprunts	14 830,00	
Affectation du Résultat d'Investissement	44 845,71	
TOTAL	344 583,90	

RECETTES

OPERATION	Proposition Recettes 2024	Commentaires
Subventions attendues	48 343,00	Subventions notamment Changement Chaudières + Isolation Salle Polyvalente
Affectation du Résultat de fonctionnement	44 845,71	Compte 1068
Fonds de compensation de la TVA	20 933,22	
Taxe d'aménagement	4 000.00	
Virement section de fonctionnement	226 461,97	Écriture d'équilibre budgétaire
TOTAL	344 583,90	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget M57 2024 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire précise qu'en raison du passage en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits en même temps que le vote du budget.

En effet, la M57 offre à l'exécutif la possibilité d'effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite accordée par le conseil municipal et au maximum pour 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel).

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet d'adapter la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global de chaque section. En contrepartie, le maire est tenu d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

8. Broyage des Branches

Le broyage des branches est reconduit ce printemps le samedi 20 avril 2024. La participation est de 5 € minimum en espèces.

9. Questions Diverses

9.1 Parcelle 2508

M. MANTAUT Pascal souhaite déplacer la ligne téléphonique qui passe sur sa parcelle n°2510 sur la parcelle communale n°2508.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le déplacement de la ligne téléphonique sur la parcelle communale n°2508.

9.2 Camion Les Croës

L'entreprise Les Croës est une boulangerie artisanale et également pâtisserie et traiteur depuis 12 ans installés dans le Beaufortain. Elle dispose aussi d'un food truck. Elle souhaite venir sur Césarches le dimanche matin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse d'installer un food truck le dimanche matin devant la bibliothèque.

9.3 Association Djembé Ethnic

L'association Djembé Ethnic d'Albertville propose des cours de percussions, notamment de Djembé, une fois par semaine le mardi de 18h30 à 20h30.

Jusqu'à aujourd'hui, le cours avait lieu à la salle Marinette-Moulin au Champ de Mars d'Albertville, seulement suite à une agression récente de membres de l'association, les cours vont temporairement se faire dans une salle à l'école de la plaine de Conflans.

A compter de septembre 2024, l'association recherche une nouvelle salle.

Comme deux habitants de la Commune font partie de cette association, elle sollicite la mairie afin de savoir si elle peut utiliser la Salle des Fêtes de Césarches.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la demande de l'association Djembé Ethnic à utiliser la Salle des Fêtes de Césarches 2 mardis par mois lorsque Mme RASTELLO Marie ne l'utilise pas pour son activité ;
- **DEMANDE** à l'association de prévoir un concert gratuit pour la population de Césarches : une date devra être définie.

9. Permis de M. BARDET Mathieu

M. BARDET Mathieu a estimé avoir une autorisation tacite d'urbanisme concernant la grange du Sernier et a entrepris des travaux. La municipalité lui a rappelé qu'il n'était pas titulaire d'une autorisation concernant ce bâtiment.

En outre, Monsieur le Maire a interrogé le conseil municipal concernant une cession de terrain qui avait été envisagé concernant l'autre bâtiment situé à Montessuit. Compte-tenu de ces éléments et tant que M. Bardet n'aura pas clarifié ses intentions et sa situation administrative au Sernier, le conseil municipal ne souhaite plus lui vendre la portion de terrain sur laquelle il envisage de faire l'assainissement de la maison à Montessuit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la suspension de la vente du terrain jusqu'à que soit réglé la différence de point de vue avec le permis de construire du Sernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 02 mai 2024 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIE



Le secrétaire de séance,
Renaud BILLET